

RÉUNION ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
D'AGUANISH, TENUE LE LUNDI 11 AVRIL 2022, À 20 h, À
LA SALLE LORENZO DÉRAPS.

Présents :

Monsieur Léonard Labrie	Maire
Madame Johanne Cormier	Conseillère # 2
Monsieur Denis Rochette	Conseiller # 3
Monsieur Romuald Gallant	Conseiller # 4
Monsieur Réнал Blais	Conseiller # 5
Madame Noëlline Gallant	Conseillère # 6

Absentes :

Madame Francine Blais	Conseillère # 1
-----------------------	-----------------

Assistent également à la séance:

Madame Monika Déraps, greffière-trésorière, ainsi que Madame Marlène Blais, directrice générale.

MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur Léonard Labrie, maire, demande un moment de réflexion avant le début de la séance.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Les membres du conseil présents ayant quorum, la réunion est ouverte à 20h00.

RÉSOLUTION N°043-04-2022
ORDRE DU JOUR : ADOPTION

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire la modification suivante;

Ajout :

15a) Service incendie Nutashkuan : Projet d'entente;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Réнал Blais, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, avec la modification ci-haut mentionnée, tel que présenté et que le point relatif aux Affaires nouvelles demeure ouvert.

RÉSOLUTION N°044-04-2022
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 7 MARS ET
DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2022 :
ADOPTION

Considérant qu'une copie des procès-verbaux des séances du conseil de la Municipalité d'Aguanish tenue les 7 et 30 mars 2022 a été remise à chaque membre du conseil dans un délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les procès-verbaux des séances du conseil du 7 et 30 mars 2022, soient et par la présente, adoptés tel que déposés.

RÉSOLUTION N°045-04-2022
DÉBOURSÉS : ADOPTION

Après avoir pris connaissance des déboursés;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal approuve la liste des déboursés d'une somme de 119 660.43\$ en date du 31 mars 2022 tel que déposé.

RÉSOLUTION N°046-04-2022
MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS 2022

IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil municipal mandate Monsieur Romuald Gallant, conseiller, comme responsable de l'activité pour le mois de l'arbre et des forêts. Cette activité aura lieu le dimanche 22 mai dans le stationnement de l'édifice municipal ou en cas de pluie dans le gymnase de l'école. Lors de cette activité, un plant d'arbres sera offert gratuitement à chaque personne présente.

DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE
DU QUÉBEC (CMQ)

La directrice générale, madame Marlène Blais, dépose aux membres du conseil le rapport d'audit de conformité sur la transmission des rapports financiers transmis par la Commission municipale du Québec.

RÉSOLUTION N°047-04-2022
APPEL D'OFFRE DE LA FQM POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES AU BÉNÉFICE DES MUNICIPALITÉS : DÉCIDER

Considérant que l'article 14.7.1 du Code municipal prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

Considérant que la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

Considérant que, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« **Appel d'offres** ») au bénéfice des municipalités;

Considérant qu'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « **Contrat** »);

Considérant que pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité d'Aguanish doit conclure une entente avec la FQM ;

Considérant que la Municipalité d'Aguanish souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère ;

Considérant que la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité de Aguanish pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Rénauld Blais, conseiller
APPUYÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la Municipalité d'Aguanish participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère ;

Que Monsieur Léonard Labrie, maire et Madame Marlène Blais, directrice générale soient autorisés à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat ;

Que Madame Marlène Blais, directrice générale soit autorisée à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité d'Aguanish, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres ;

Que le directeur général ou toute personne qu'il désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

COMPORTEMENT ÉTHIQUE D'UN ÉLU / FORMATION : INFORMER

La directrice générale, madame Marlène Blais, a transmis aux élus l'information suivante concernant la formation obligatoire « Comportement éthique d'un élu ».

Attestation de réussite :

- Madame Johanne Cormier : classe virtuelle le 19 février 2022
 - Monsieur Rénaud Blais : classe virtuelle le 19 février 2022
 - Madame Noëlline Gallant : classe virtuelle le 28 février et 1^{er} mars 2022
-
-

RÉSOLUTION N°048-04-2022 ADHÉSION AU SERVICE PERLE DU PORTAIL DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : DÉCIDER

Considérant que le ministre du Travail, l'Emploi et de la Solidarité sociale a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics;

Considérant que le ministre a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation de services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État et les citoyens et les entreprises;

Considérant que les parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour les entreprises;

Considérant que PerLE est un service interactif Web qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provincial et des municipalités et qu'il est intégré au Portail gouvernemental de services;

Considérant que le ministre peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE;

Considérant que la municipalité d'Aguanish souhaite participer au service PerLE;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Réналd Blais, conseiller
APPUYÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le Conseil autorise monsieur Léonard Labrie, maire et madame Marlène Blais, directrice générale, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente concernant le service PerLE.

RÉSOLUTION N° 049-04-2022
SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE -
PROCLAMATION

Considérant que la semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Réналd Blais, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité d'Aguanish proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Étant donné l'absence de madame Francine Blais, conseillère # 1, ce point est reporté à la séance de mai.

RÉSOLUTION N° 050-04-2022

PROJET RÉGIONALISATION SERVICE INCENDIE : DÉCIDER

***Attendu que** les municipalités de Rivière-Au-Tonnerre, Rivière-Saint-Jean, Longue-Pointe-De-Mingan, Anticosti, Aguanish, et Natashquan en sont arrivées à un consensus lors la rencontre tenue à Havre-Saint-Pierre en présentiel et par visioconférence le 24 mars dernier;*

***Attendu que** les municipalités ont convenu de traiter les interventions en sécurité incendie de manière concertée sur le territoire;*

***Attendu que** les municipalités de la MRC de Minganie ont mandaté une firme afin d'obtenir un diagnostic des services incendie et de la protection incendie sur le territoire;*

Attendu que le rapport obtenu suite à l'étude présente des lacunes en sécurité incendie sur le territoire des municipalités;

***Attendu que** le rapport présente divers scénarios et pistes de solutions;*

***Attendu que** le scénario retenu sera éventuellement l'embauche par les municipalités d'un coordonnateur des services de sécurité incendie qui aura la responsabilité de coordonner l'ensemble des services de sécurité incendie sur le territoire;*

***Attendu que** l'article 569 du Code municipal permettant à toute municipalité de conclure une entente avec toute autre municipalité relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;*

***Attendu que** dans le cadre de la partie 2 du programme d'aide financière 'Volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale' du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dont le montant de l'aide financière pouvant être accordée représente une somme maximale de 250 000 \$. Le taux d'aide s'établit à partir de l'indice de vitalité économique disponible au moment de l'appel de projets;*

***Attendu que** la municipalité de Havre-Saint-Pierre s'engage à présenter aux autres municipalités un projet d'entente pour le financement, l'embauche et de la gestion de cette ressource ;*

***Attendu que** cette entente relative à l'embauche d'un coordonnateur des services de sécurité incendie permettra aux municipalités de partager les coûts de cette ressource qui les accompagnera pour déterminer les scénarios optimaux pour accroître l'efficacité des interventions et voir à la coordination de ces interventions en sécurité incendie sur le territoire;*

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Rénauld Blais, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

***Que** la municipalité d'Aguanish autorise monsieur Léonard Labrie, maire à signer une entente avec les municipalités participantes de la MRC de Minganie pour la mise en branle du processus pouvant mener à l'embauche d'un coordonnateur des services de sécurité incendie;*

***Que** l'acceptation par la municipalité d'Aguanish de l'embauche d'un coordonnateur des services de sécurité incendie est conditionnelle à l'octroi de l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.*

CORRESPONDANCES

- Commission municipale du Québec – Audit de conformité
- Assemblée nationale du Québec – Budget du Québec 2022-2023

RÉSOLUTION N° 051-04-2022 SERVICE INCENDIE – NUTASHKUAN : PROJET D'ENTENTE : DÉCIDER

***Attendu que** la municipalité de Natashquan ne dispose pas de service incendie;*

***Attendu** la volonté du conseil municipal de doter la municipalité d'un service d'intervention incendie sur son territoire;*

***Attendu** la nécessité d'un délai d'intervention rapide en cas de besoin et la proximité du service d'incendie de la communauté de Nutashquan;*

***Attendu qu'**une rencontre préliminaire a eu lieu entre les élus de Natashquan et de Nutashquan et qu'il en ressort le désir commun, en incluant la municipalité d'Aguanish, de conclure une entente d'utilisation des services incendies entre les communautés;*

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

***Que** le conseil municipal appuie le processus d'une mise en place d'un projet d'entente commun de service incendie entre la communauté de Nutashquan et les municipalités de Natashquan et Aguanish.*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue par courrier ou courriel avant la tenue de la séance. Aucun public n'assistait à la séance.

RÉSOLUTION N°052-04-2022
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTION

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Rénaud Blais, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

QUE la séance du conseil soit levée à 20h19.

*Monika Déraps
Greffière-Trésorière*

*Léonard Labrie
Maire*